

science « photographique », n'y tient pas non plus debout. Aux pages 50-55 de l'*Etude* de M. Chevalier, on trouvera, à cet égard, une discussion serrée et rigoureusement technique, où un éminent praticien, M. Hippolyte Chopin, n'en laisse décidément rien subsister. La conclusion qui ressort, sans réplique, de ces cinq pages, c'est que, — comme on dit dans la langue du métier, — « le Suaire n'est pas un *négalif* », et que, par conséquent, « la photographie obtenue par M. Loth ne prouve absolument rien. »

Sur le ton dégagé que prennent aisément les gens sûrs de sonner bientôt la victoire, quelques-uns des tenants de l'opinion adverse avaient, pour ainsi dire, « sommé » M. Chevalier d'avoir à produire des textes. Des textes, *o dii boni* ! Mais c'est à pleines mains, c'est par brassées, que le savant chanoine s'est donné le plaisir de leur en distribuer, « tout le long » de sa brochure, sans préjudice de ceux qu'il a accumulés, ainsi qu'en un immense réservoir, dans les soixante pages de l'*Appendice*. Des textes ! Il faudra vraiment que ces messieurs soient d'humeur plus qu'exigeante, s'ils ne se déclarent maintenant satisfaits et bien pourvus ! Nous n'en voyons guère qu'un seul en effet, qu'il serait encore possible d'ajouter à un dossier déjà si complet et si riche : c'est celui du « reçu » ou « quittance » de la somme qui fut versée ès mains de l'artiste, par Geoffroy de Savoisy et de Lirey, après la livraison de sa pieuse composition sur la célèbre toile. Mais ce texte précieux n'existerait-il point, quelque part, en Champagne ou ailleurs ? Et serait-ce donc chose impossible de le trouver ?... — N'insistons pas, et hâtons-nous de conclure.

Sans doute, le loyal et inflexible critique a, du même coup, terriblement ébranlé le crédit séculaire de la « tradition » Savoisienne. Mais, vraiment, faut-il donc tant s'en